

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000565 – AMR 51/145/00

Action complémentaire sur l'EXTRA 70/00 (AMR 51/134/00 du 21 août 2000)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT

ÉTATS-UNIS  
(VIRGINIE)

Derek Rocco Barnabei, blanc, 33 ans

Londres, le 1<sup>er</sup> septembre 2000

Le gouverneur de la Virginie a ordonné à la police d'ouvrir une enquête sur la disparition de certains éléments de preuve versés au dossier de Derek Barnabei. James Gilmore n'a néanmoins pas indiqué s'il allait accorder un sursis à cet homme ou le gracier. Derek Barnabei doit être exécuté dans moins de deux semaines.

Derek Barnabei a été condamné à mort en 1995 pour le viol et le meurtre d'une étudiante de dix-sept ans, Sarah Wisnosky, tuée à Norfolk, en Virginie, en 1993 (voir l'EXTRA 70/00). Les autorités ont prévu de lui ôter la vie le 14 septembre 2000. Il a toujours soutenu qu'il avait eu des relations sexuelles librement consenties avec la victime peu avant sa mort, mais qu'il ne l'avait ni violée ni tuée. Il demande que des tests d'ADN soient effectués sur des fragments d'ongles de la jeune femme, ainsi sur d'autres objets qui se trouvaient sur les lieux du crime, en affirmant que ces tests pourraient démontrer qu'un autre individu est le meurtrier de Sarah Wisnosky. Il demande par ailleurs que les prélèvements vaginaux effectués en 1993 soient analysés grâce aux méthodes modernes de test d'ADN, qui, selon deux experts, pourraient permettre d'établir qu'un autre homme avait eu des rapports sexuels avec la victime avant sa mort.

Il a été indiqué le 30 août que des éléments versés au dossier de Derek Barnabei, y compris, semble-t-il, les fragments d'ongles, étaient manquants. Dans une déclaration rendue publique le lendemain, le gouverneur James Gilmore a souligné le caractère « accablant » des éléments à charge produits lors du procès de 1995. Concernant la demande de tests d'ADN de Derek Barnabei, il a déclaré : « *Comme il est de règle pour ce type de requête, j'ai demandé que soient réexaminés les éléments versés au dossier afin de déterminer si de nouvelles analyses permettraient de prouver l'innocence [du condamné]. En procédant à ce contrôle, j'ai été informé par le greffier de la cour de circuit de Norfolk que certains des éléments de preuve concernant l'affaire Derek Rocco Barnabei conservés dans ces locaux avaient pu être perdus ou altérés ... Si rien ne permet d'affirmer que de nouveaux examens des éléments manquants auraient force probante, je suis troublé par leur apparente disparition. En conséquence, j'ai donné pour instructions à la police de l'État de Virginie de mener une enquête approfondie sur les circonstances dans lesquelles des éléments versés au dossier auraient pu être altérés, et d'établir si des actes illégaux ont été commis.* »

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis que les exécutions ont été suspendues en Illinois, le 31 janvier 2000, en raison du nombre « honteux » d'erreurs judiciaires commises dans cet État dans des affaires de crimes passibles de la peine de mort, l'application de ce châtiment par les autorités américaines suscite un intérêt de plus en plus vif. Aux États-Unis, le débat s'est focalisé sur le risque d'exécuter des innocents, ainsi que sur les possibilités offertes par les techniques modernes de tests d'ADN en vue de déterminer si une personne est coupable des faits qui lui sont reprochés.

Les analyses d'ADN représentent indubitablement un outil médico-légal essentiel, mais ils ne constituent aucunement une garantie à toute épreuve contre les erreurs judiciaires aux conséquences fatales qui peuvent être commises dans les affaires de crimes passibles de la peine capitale. Comme toute autre méthode de la criminalistique, les tests d'ADN peuvent être entachés par des erreurs ou des irrégularités d'origine humaine. Des échantillons peuvent être rendus inutilisables s'ils sont prélevés de manière inadéquate, ou peuvent être placés sur les lieux du crime par des enquêteurs sans scrupule. Il est également possible que les laboratoires commettent des erreurs ou falsifient des résultats d'analyses. Même si les éléments qui ont disparu dans le cas de Derek Barnabei étaient finalement retrouvés, il pourrait s'avérer impossible d'établir s'ils ont été altérés depuis que leur absence a été signalée.

Une récente affaire ayant eu lieu aux États-Unis illustre les limites des tests d'ADN. Odell Barnes a été exécuté au Texas le 1<sup>er</sup> mars 2000, en clamant son innocence jusqu'au dernier moment. Parmi les éléments à charge les plus accablants figuraient de petites taches de sang découvertes sur ses vêtements, qui correspondaient au groupe sanguin de la victime (correspondance qui avait été ultérieurement confirmée par des tests d'ADN). Les investigations menées après le procès par des experts travaillant pour la défense ont permis d'établir que ces taches de sang contenaient un agent conservateur utilisé pour le stockage du sang. Un expert a conclu de la quantité d'agent conservateur présente dans les taches que ce sang ne provenait pas directement de la victime, mais qu'il avait été répandu sur les vêtements d'Odell Barnes après le crime.

De surcroît, le recours aux tests d'ADN n'est possible que dans un nombre extrêmement limité d'affaires de meurtre. Le 22 juin 2000, Gary Graham a été exécuté au Texas alors que subsistaient de sérieux doutes quant à sa culpabilité. Il avait été reconnu coupable sur la foi des déclarations d'un unique témoin oculaire, en l'absence de toute preuve matérielle établissant son implication dans le meurtre pour lequel il avait été condamné à mort. Comme dans de nombreuses autres affaires de crimes passibles de la peine capitale, il n'existait aucun élément pouvant faire l'objet de tests d'ADN susceptibles d'apporter une réponse concluante à la question de la culpabilité de Gary Graham.

Amnesty International est opposée de manière inconditionnelle à la peine capitale, qui constitue une violation des droits fondamentaux de l'être humain, indépendamment du fait de savoir si une personne est innocente ou coupable du crime pour lequel elle a été condamnée à ce châtiment. Si l'Organisation est favorable au réexamen de tout élément pouvant innocenter un condamné à mort, il n'en reste pas moins qu'il n'existe aucun garde-fou offrant une protection absolue contre les erreurs judiciaires aux conséquences fatales. Aux États-Unis, l'application de la peine de mort demeure marquée au coin de l'arbitraire : le sort d'un individu passible de la peine capitale dépend tout autant de facteurs tels que sa race, sa situation socioprofessionnelle et le lieu où les faits se sont déroulés, que de la gravité du crime lui-même.

Aucun aménagement du système d'application de la peine de mort ne permettra d'éliminer ces failles aux conséquences fatales. Les erreurs judiciaires, de même que les problèmes d'arbitraire, de discrimination, d'incompétence des avocats et d'irrégularités commises par des représentants de l'État, continueront à marquer le recours à la peine capitale, tant aux États-Unis que dans le reste du monde. La seule solution pour y remédier consiste à abolir totalement ce châtiment inhumain, qui ne pourra en tout état de cause jamais être appliqué de manière infaillible.

**ACTION RECOMMANDÉE : fax / télégramme / appel téléphonique / lettre exprès / lettre par avion** (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

**Rédigez vos appels en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations qui figurent ci-après :**

- faites part de votre compassion pour les parents et amis de Sarah Wisnosky et reconnaissez la gravité du crime dont elle a été victime ;
- soulignez les doutes qui subsistent quant à la déclaration de culpabilité de Derek Barnabei, qui repose sur des preuves indirectes, et mettez en avant le sentiment d'inquiétude de plus en plus vif que suscite la fiabilité et l'équité du système américain d'application de la peine de mort dans son ensemble ;
- déclarez-vous préoccupé par la disparition de certaines preuves, parmi lesquelles figuraient des éléments sur lesquels Derek Barnabei demandait que soient effectués des tests d'ADN, et soulignez que même si ces éléments étaient finalement retrouvés, il pourrait s'avérer impossible d'établir s'ils ont été altérés depuis que leur absence a été signalée ;
- faites valoir que les risques d'erreurs judiciaires aux conséquences fatales ne peuvent être éliminés que par l'abolition de la peine de mort, mesure qui a été prise *de jure* ou *de facto* par plus de la moitié des pays du monde ;
- exhortez le gouverneur James Gilmore à gracier Derek Barnabei, et à apporter son soutien aux efforts déployés en vue de l'adoption d'un moratoire sur les exécutions en Virginie.

**APPELS À :**

**Gouverneur de la Virginie :**

The Honourable James Gilmore  
Governor of Virginia  
State Capitol  
Richmond, VA 23219  
États-Unis

**Télégrammes :** Governor Gilmore, Richmond, Virginia, États-Unis

**Fax :** 1 804 371 6351

**Tél. :** 1 804 786 2211

**Formule d'appel :** *Dear Governor,* / Monsieur le Gouverneur,

**COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.**

**Vous pouvez également adresser des lettres brèves (pas plus de 250 mots) faisant état de vos motifs de préoccupation au rédacteur en chef du journal suivant :**

Letters to the Editor  
*Richmond Times-Dispatch*  
P.O. BOX 85333  
Richmond, VA 23293  
États-Unis

**Fax :** 1 804 775 8090

**Courriers électroniques :** [letters@timesdispatch.com](mailto:letters@timesdispatch.com)

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**